

**APE : la CEDEAO fait le point sur l'évolution des négociations**

Le Comité ministériel de suivi de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, composé des ministres du commerce et des finances des pays de la zone<sup>1</sup>, s'est réuni le 06 octobre à Niamey, au Niger, pour faire le point sur l'évolution des négociations de l'accord. Il a en particulier traité de la dimension « développement » de l'accord et de la revue à mi-parcours des APE programmée en 2006, deux questions centrales qui mobilisent actuellement les pays Afrique Caraïbe Pacifique (ACP) et leur société civile.

Concernant le développement, qui est l'un des principaux objectifs de l'Accord de Cotonou, la CEDEAO estime que les secteurs de production africains ne sont pas prêts à affronter une ouverture des marchés. Il faut, selon elle, mesurer au préalable les impacts de la libéralisation sur l'ensemble des économies de la sous-région et mettre en place des mesures permettant de renforcer leur compétitivité (notamment via des investissements dans les infrastructures de transport et de télécommunication). D'autre part, la CEDEAO considère que la négociation doit prendre en compte les « coûts d'ajustement fiscaux »<sup>2</sup> liés à la libéralisation commerciale. Elle demande ainsi à l'Union européenne un soutien financier pour accompagner ces processus.

Au sujet de la revue à mi-parcours, le comité appelle à davantage de « flexibilité » dans le délai de négociation de l'APE et à une « période d'adaptation plus appropriée dans la mise en place de la Zone de libre échange entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne ». Il s'est également exprimé en faveur d'une clause permettant de revoir, si besoin, l'accord de Cotonou. Le comité se réunira fin novembre à Dakar, au Sénégal, pour préciser la position de la CEDEAO sur la revue à mi-parcours.

Les ministres ont également incité les membres de la CEDEAO à renforcer les dispositions nationales favorisant l'intégration régionale<sup>3</sup> et à « impliquer davantage les parlements nationaux et tous les acteurs concernés par le processus de négociation ».

**OMC : Pascal Lamy présente les perspectives du cycle de Doha au Conseil général**

Depuis la suspension en juillet des négociations commerciales multilatérales, la situation à l'OMC a très peu évolué. C'est en substance ce que Pascal Lamy, le directeur de l'OMC, a expliqué au Conseil général de l'organisation, le 10 octobre à Genève. Si tous les membres se sont positionnés en faveur d'une relance du cycle de Doha, aucun d'entre eux n'a émis de proposition permettant la reprise des pourparlers. En particulier les Etats-Unis et l'Union européenne restent inflexibles sur le dossier agricole (réduction des soutiens internes à l'agriculture et ouverture des marchés agricoles) qui est perçu par Pascal Lamy comme « la clé permettant de débloquer l'ensemble de l'Agenda de Doha ». Si les membres veulent conclure le cycle en 2007, ils devront y travailler « entre novembre et le printemps », soit entre les élections américaines au congrès et l'expiration du mandat de négociation des accords commerciaux de l'administration américaine. Selon M. Lamy, une prolongation de l'impasse actuelle serait particulièrement dommageable pour les économies des pays en développement. « C'est pourquoi ce sont eux qui appellent le plus fortement à une reprise des négociations » a-t-il déclaré.

**Peter Mandelson veut des accords commerciaux bilatéraux ambitieux**

Quelques jours après avoir présenté la nouvelle stratégie commerciale de l'Union européenne (Cf. Lettre hebdo n°136), Peter Mandelson, le commissaire européen au commerce, multiplie les interventions présentant les intérêts d'accords commerciaux bilatéraux « innovants ». « Nous avons clairement exposé à nos partenaires commerciaux que ce qui intéresse l'Union européenne est la négociation d'accords commerciaux multisectoriels. Pas simplement sur les biens, mais aussi sur les services, la concurrence, l'investissement ou les achats publics » a-t-il par exemple déclaré le 09 octobre à la London School of Economics. Rejetant les critiques dont il est l'objet au sujet du (faible) engagement européen dans le cycle de Doha à l'OMC, le commissaire européen explique que des accords commerciaux bilatéraux ambitieux permettent au contraire « de baliser » les négociations multilatérales sur des questions en suspens.

<sup>1</sup> Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

<sup>2</sup> Coûts représentés en particulier par la mise en place de nouveaux mécanismes d'imposition fiscale consécutive à la diminution des recettes douanières.

<sup>3</sup> Soit « la mise en œuvre de tous les actes communautaires, notamment ceux relatifs à la mise en place de l'Union douanière et à la libre circulation des personnes et des biens [...] et la mise en place des politiques régionales en matière de concurrence et d'investissement ».

Sources : ICTSD, CEDEAO, Commission européenne, OMC, UEMOA.